

CAP - INTERVENTIONS EN MAINTENANCE TECHNIQUE DES BATIMENTS

PUBLIC VISÉ

LE + DE LA FORMATION

Les apprenants sont accompagnés par une équipe expérimentée
Prise en charge totale dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
Nos résultats sont disponibles à votre demande.

DUREE

Durée de formation : 400 heures
Durée en entreprise : 1207 heures
Durée hebdomadaire moyenne : 35h / semaine

DATES PREVISIONNELLES

Du 09/09/2024 au 30/06/2025.

LIEUX DE FORMATION

CFA
Lycée Samuel de Champlain
61, rue des Bordes
94430 Chennevières-sur-Marne

CONTACT

CFA
Nicole Eustache
Tél : 01 57 02 67 74
cfa-academique@ac-creteil.fr
Référént handicap :
Amal DOUJA

[Consulter notre Politique Handicap](#)

TARIFS

Nous consulter
Organisme non soumis à la TVA.
[Voir nos conditions générales de ventes](#)

CODES

NSF : 230
RNCP : 35696
CERTIFINFO : 111457
Formacode : 22486
Code Rome : I1203

OBJECTIFS

Le titulaire de ce diplôme exerce ses activités dans les entreprises chargées de l'entretien des bâtiments et dans les services généraux des collectivités.

Ses domaines d'activités concernent la maintenance :

- des ouvrages de finition, menuisés du bâtiment, hourdés.
- des installations et équipements sanitaires et thermiques, électriques (courants forts et faibles) pour assurer le maintien de l'état initial mais proposer aussi des actions correctives afin d'améliorer leurs performances.

Il intervient dans le cadre des travaux de maintenance, de rénovation, de réhabilitation ou de modification d'une partie d'un bâtiment à l'intérieur et à l'extérieur, indifféremment dans les constructions du secteur résidentiel, les établissements tertiaires ou industriels et les établissements e collectivités publics ou privés (santé, scolaires, administratifs...).

PRE-REQUIS

Avoir réalisé sa première année de CAP ou être titulaire d'un CAP

MODALITES D'ADMISSION ET DE RECRUTEMENT

Formation par apprentissage proposée uniquement en deuxième année par apprentissage ou sur 1 an . Accès sur dossier, voire tests et/ou entretien. (sous réserve de places disponibles)
Admission définitive prononcée après signature du contrat assurant la réalisation de la formation.

Inscriptions du 04/03/2024 au 06/09/2024 au Lycée Samuel de Champlain à Chennevières-sur-Marne.

Pour vous inscrire, connectez-vous au site <https://www.forpro-creteil.org> pour remplir ou télécharger un dossier d'inscription.

En dehors de ces dates, veuillez nous contacter par mail au cfa-academique@ac-creteil.fr ou par téléphone au 01 57 02 67 74

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en alternance :
Formation théoriques et pratiques (plateaux techniques - Ateliers) à l'UFA et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.
Pour les bénéficiaires en situation de handicap : adaptation possible des modalités de formation et de certification, accompagnement par le référent Handicap du CFA

CONTENUS

Enseignements Professionnels

- ▶ Atelier Polyvalence bâtiment (maçonnerie, plomberie, carrelage, peinture, électricité)
- ▶ Communication technique : lecture de plans et technologie du métier

Enseignements Généraux

- ▶ Français.
- ▶ Histoire géographie.
- ▶ Mathématiques.
- ▶ Sciences physiques.
- ▶ EPS.
- ▶ Chef d'œuvre.

- ▶ Anglais
- ▶ Prévention Santé Environnement

VALIDATION

- ▶ Date d'enregistrement RNCP/RS : 21/06/2021
- ▶ Nom du certificateur : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse
- ▶ Diplôme CAP - Interventions en maintenance technique des bâtiments niveau : 3

SUITE DE PARCOURS ET DEBOUCHES

Le CAP IMTB en un an donne un savoir-faire qui permet une bonne intégration comme ouvrier qualifié dans le monde du travail.

Le titulaire de ce diplôme exerce ses activités dans les entreprises chargées de l'entretien des bâtiments et dans les services généraux des collectivités.

Il intervient dans le cadre des travaux de maintenance, de rénovation, de réhabilitation ou de modification d'une partie d'un bâtiment à l'intérieur et à l'extérieur, indifféremment dans les constructions du secteur résidentiel, les établissements tertiaires ou industriels et les établissements de collectivités publics ou privés (santé, scolaires, administratifs...).

Il est également possible de poursuivre les études :

- préparation d'un brevet professionnel,
- préparation d'un baccalauréat professionnel.